GCS25 GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE DU DOUBS

Le Bulletin du SIAO

SIAO25 SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DU DOUBS http://siao25.e-monsite.com/

N° 74 Juin 2023

Les CHRS gagnent 2 millions d'euros de budget pour 2023:

Un arrêté du 17 mai revoit à la hausse les dotations régionales limitatives (DRL) des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour 2023 en modifiant un précédent arrêté du 27 mars. L'enveloppe à se partager entre régions passe de 762 millions d'euros (M€) à 764 M€.

Les DRL progressent ainsi de 40 M€ par rapport à 2022, où leur montant s'élevait à 722 M€. Ces crédits tiennent compte de la revalorisation salariale « Ségur » accordée aux travailleurs sociaux dans le cadre de la conférence pour les métiers de l'accompagnement social et médico-social, ainsi que de la hausse de la valeur du point de 3 % applicable dans le secteur associatif depuis le 1er juillet 2022.

La campagne budgétaire 2023 ouvre par ailleurs une période de transition vers la réforme de la tarification des CHRS lancée en 2021. Celle-ci doit construire un modèle tarifaire plus juste, renforcer et simplifier le pilotage stratégique du parc de CHRS mais également donner une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires dans l'emploi des financements.

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain numéro courant Juillet 2023

Activité du SIAO/115

1130 appels en mai 2023 dont :

- 302 demandes orientées vers les abris de nuit
- 2 orientations vers des hébergements dont 2 suite à des violences.
- 110 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 17 demandes orientées vers l'hôtel dont 14 suite à des violences

Dans ce numéro

- Des tiny houses pour stabiliser les personnes sans-abris
- Un chez soi d'abord
- 16% de la population française déclare ne pas manger à sa faim

Des tiny houses pour stabiliser les personnes sans-abri

Le Media Social

À Rouen, l'association La Case Départ et son dispositif « Un Toit vers l'Emploi », entendent innover dans la réinsertion des personnes sans abri. D'abord en les logeant, sans condition, dans une tiny house. Puis en leur proposant un accompagnement personnalisé, à leur rythme, avec l'aide d'un large réseau de partenaires.

Mars 2023. Rouen, quartier de la Luciline. Chaussons au pied, trousseau de clés en main, un grand gaillard, la soixantaine, tatouages aux bras et grosses bagues tête de mort aux doigts, nous attend au portail de sa maison.

Enfin, de sa *tiny house* plus exactement (micromaison en français), comme on appelle ces petites maisons en bois écologiques, spécialement aménagées pour être confortables malgré leur surface restreinte.

Une nouvelle vie

Dans la tiny house de 15 m2 de Christian (*), qu'il partage avec ses deux chats. Auparavant, il vivait depuis des années dans une cabane dans la forêt.

Passé le portail, on arrive devant un jardinet, où Christian (*) compte bien planter prochainement salades, radis et tomates. Il nous parle aussi de ses voisins de la résidence en face, avec lesquels il a sympathisé. Puis, il nous fait visiter sa maison de 15 mètres carrés. Un intérieur rangé, deux chats qui dorment, un canapé rouge, une télé allumée.

Avant d'arriver dans son petit cocon, Christian a connu des années de galères et d'errance. Cette *tiny house*, qu'il a pu investir en août 2021, quasiment du jour au lendemain, via l'association La Case Départ, est à la fois le symbole et le déclencheur de sa nouvelle vie.

Loger avant tout

L'association La Case départ a été créée en 2020 par Franck Renaudin. Après 30 années passées dans les pays en développement avec l'ONG Entrepreneurs du monde, qu'il a fondée, Franck Renaudin a en effet décidé de travailler sur la lutte contre la grande précarité en France.

« *Sur ce sujet, je me suis dit qu'il fallait innover. Le nombre de gens dans la rue augmente. Et les solutions proposées ne marchent pas. Les personnes ne font que passer d'un dispositif à l'autre. Ma conviction profonde est que le logement est le préalable à tout accompagnement pour ces publics, dans la logique du Logement d'abord* ».

Une vraie maison

Un jour, il lit un article sur le succès des *tiny houses* auprès des victimes de la crise des *subprimes* aux États-Unis. Il y voit LA bonne idée. « *Ces maisonnettes sont apparues comme une évidence* », se souvient-il. La *tiny house* est facile à construire, ne coûte pas cher par rapport à du bâti et est mobile. C'est une vraie maison individuelle, pas une caravane.

L'ambition de Franck Renaudin est dès lors claire : loger des personnes en errance, sans condition, dans une *tiny house,* et leur proposer un accompagnement global sur mesure par l'équipe sociale de La Case départ. Le dispositif « Un toit vers l'emploi » est né.

Besoin non couvert

Grâce à des campagnes de *crowdfunding*, l'association achète ses quatre premières micromaisons en 2020. Reste à les installer. Franck se tourne alors vers les collectivités locales pour leur demander la mise à disposition gratuite de terrains. Caroline Dutarte, première adjointe de la mairie de Rouen, chargée des solidarités, des personnes âgées, de la politique de la ville et de l'insertion, est immédiatement convaincue.

« *Les tiny houses répondent à un besoin non couvert. Souvent, les personnes vivant dans la rue n'adhèrent pas aux appartements en collectivité* », nous dit-elle par téléphone quelques jours après notre visite sur place, fin mars. L'élue trouve deux terrains pour accueillir chacun deux micromaisons.

Deux terrains de la Ville

Les deux premières *tiny houses* ont été installées dans le parc d'une résidente autonomie gérée par le CCAS de Rouen. La mairie est convaincue du bien-fondé du projet.

Le premier se situe dans le parc d'une résidence autonomie pour personnes âgées gérée par le centre communal d'action sociale (CCAS). Le deuxième sur un terrain temporairement libre du quartier La Luciline à l'ouest de la ville, en attendant la construction d'un bâtiment. En 2021 puis en 2022, deux autres *tiny* sont installées sur le terrain de l'accueil de jour de La Case Départ.

« *Ce dispositif est intéressant pour ce public. Et on le voit bien, ces personnes se stabilisent et trouvent un emploi* », assure l'élue.

270 euros de loyer

En tout, à ce jour, huit personnes ont vécu ou vivent dans les six petites maisons occupées contre le paiement d'un loyer de 270 euros.

Sur les huit, l'association compte seulement deux « *échecs* » mais surtout de « *belles histoires* ». C'est-à-dire des personnes qui, une fois un toit au-dessus de leur tête, retrouvent un emploi ou une activité et réduisent leur consommation de produits.

Dernier recours

Christian (*), lui, vivait depuis des années dans une cabane dans la forêt. Il est arrivé un jour à La Case Départ, « *épuisé, affamé* » et désemparé, se souvient le fondateur de l'association : « *Il nous a dit : "J'ai tout essayé. Ça fait des années qu'on me fait des promesses. Je vais me foutre en l'air"* ». L'équipe le loge dans une *tiny*.

Le sexagénaire commence à se rendre régulièrement aux ateliers de l'association La Case Départ puis il émet le souhait de travailler. Pendant quelques mois, il officie dans un chantier d'insertion cuisine, avant de se mettre en retraite.

« La cage à poules, pas pour moi »

Les *tiny houses* du dispositif sont fabriquées par la Fabrik à Yoops, qui emploie deux salariés en insertion, dont Yani, ici en plein travail. Accompagné par La Case Départ, il habite une des *tiny houses*.

Si le dispositif fonctionne, c'est d'abord parce que la *tiny house* est bien adaptée à ces profils. « *Pour les personnes avec un long passé de rue, l'appartement en dur représente une marche trop haute à gravir. Cela les coupe de leur vie dans la rue. Il y a des voisins en haut, en bas, sur le côté, ça leur est insupportable* », explique Franck Renaudin.

« *La cage à poules, ce n'est pas pour moi. J'ai toujours été dehors, c'est important pour moi* », abonde Christian (*). Si certains, à l'instar de ce dernier, imaginent y finir leurs jours, la *tiny house* « *peut servir de tremplin pour d'autres* », complète Marie Leprince, coordinatrice de l'équipe sociale de la Case Départ, précisant que la ville de Rouen vit une crise du petit logement.

Responsable de la publication : Sylvie WANLIN - GCS25 **Rédaction** : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

Une solution souple

La *tiny* présente d'autres avantages encore : « *C'est rapide à construire donc on peut répondre rapidement aux besoins des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), aux mineurs étrangers isolés, aux jeunes marginaux qui veulent un habitat alternatif*, continue la travailleuse sociale. *C'est aussi magique pour les personnes avec un animal, quand à Rouen il n'existe aucun lieu accueillant les personnes sans abri avec leur chien. Et puis un chalet en bois, ça fait moins peur en ville* ».

Ces maisonnettes sont d'autant plus rapides à construire que le dispositif s'est doté de son propre atelier de construction de *tiny houses*. La Fabrik à Yoops a démarré son activité en 2022. Cette entreprise solidaire d'utilité sociale (Esus) emploie deux personnes en insertion, bientôt trois, dont une accompagnée par La Case Départ et qui vit dans une *tiny*.

Une nouvelle chance

Le deuxième pilier du dispositif et l'autre raison de sa réussite, c'est La Case Départ. C'est à la fois un lieu d'accueil et d'écoute sociale pour les personnes « *les plus précaires et les plus éloignées de tout* ». Qui sont de plus en plus nombreuses. En 2021, 123 personnes ont été accueillies, elles étaient 257 la deuxième année.

« *Aujourd'hui, les besoins sont criants, entre le nombre de jeunes sortant de l'ASE, la hausse des femmes dans la rue, la précarité qui croît, ou l'augmentation des problèmes psychiques notamment chez les jeunes. De plus, les places en centres d'hébergement sont saturées*, analyse Marie Leprince. *Nous défendons des valeurs, comme celle d'accompagner jusqu'au bout les personnes. Tout le monde a le droit à une 2e mais aussi à une 3e, une 4e, une 5e chance s'il le faut. Ici c'est le dernier point de chute de ces personnes* ».

Des activités variées

À Rouen, le local est toujours plein. Les bénéficiaires ont à leur disposition des vestiaires, une kitchenette, des douches, un espace salon avec canapés et télé, et tout un tas d'ateliers très variés (socioesthétique, atelier bois, cuisine, couture, informatique, sorties culturelles, bowling) pour que chacun y trouve son compte et y participe. « *Notre objectif est de lutter contre l'isolement et l'exclusion de ces personnes* », souligne-t-elle.

Un vaste réseau de partenaires

Au-delà de l'accueil, La Case départ accompagne ces publics de manière globale grâce notamment à un vaste réseau de partenaires des champs administratif, judiciaire, sanitaire, du logement, de l'emploi, de la culture… « Nous avons même un partenariat avec une comportementaliste animale pour aider les chiens notamment à s'acclimater à un logement après la rue », s'enthousiasme Marie Leprince, soulignant que si l'animal accepte le changement, son maître aussi.

Ce réseau est au cœur de l'accompagnement de l'association et a été pensé dès le démarrage du projet. « Il était hors de question de dupliquer ou concurrencer des services existants », explique Franck Renaudin. Mais de s'appuyer sur eux pour être réactifs et trouver des solutions adaptées.

11 *tiny* en attente de terrain

Aujourd'hui, six *tiny* sont installées. Mais 11 autres, fabriquées par la Fabrik à Yoops, attendent un terrain. « *Les tiny houses s'intègrent bien dans le paysage. Mais je pense que les élus ont peur des réactions de la population, et craignent que ça leur amène de la précarité supplémentaire sur leur territoire*, déplore Franck Renaudin. *C'est notre problème numéro un* ».

De son côté, Caroline Dutarte, l'assure, la mairie de Rouen va bientôt proposer des terrains à l'association. « *C'est un de mes objectifs 2023* ».

(*) prénom d'emprunt, la personne a choisi de préserver son anonymat.

En bref

- En juin 2023 : 13 *tiny houses* installées, 7 en attente de terrain
- Loyer de la *tiny house* : 270 euros/mois
- Durée de l'hébergement en *tiny house* : illimitée

Effectif du dispositif : 4 travailleuses sociales, 5 permanents pour la production des maisons, 3 personnes en fonctions support

« Un chez soi d'abord »

Après **cinq ans d'expérimentation entre 2011 et 2016** dans quatre villes françaises, le gouvernement a étendu à tout le territoire, par décret, le dispositif « Un chez soi d'abord ».

L'idée : proposer à des personnes en situation d'errance, et souffrant de troubles psychiques sévères ou d'addictions, **d'accéder à un logement ordinaire directement depuis la rue, sans passer par l'habituel long processus** impliquant hébergement d'urgence puis hébergement social et enfin (dans l'idéal) logement ordinaire.

Une fois chez elles, les personnes reçoivent un accompagnement soutenu par une équipe médico-sociale pluridisciplinaire. Cette alternative, **née aux États-Unis dans les 70 sous le nom de *« Housing First »,*** part du principe qu'avoir un toit au-dessus de sa tête est le préalable à toute démarche de soins et d'insertion.

Quatre ans après leur entrée dans le dispositif, plus de 85 % des personnes sont toujours logées et accompagnées. En 2023, le gouvernement vise un total de 2 000 personnes logées et accompagnées.

« 16 % de la population française déclare ne pas manger à sa faim »

L'inflation alimentaire ayant atteint un niveau record en 2022 (14 %), la conséquence sur la population ne s'est pas fait attendre. L'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », réalisée au second semestre 2022 par le Crédoc, a permis d'établir que 16 % des Français ont éprouvé des difficultés pour manger suffisamment. La progression a été importante dans la seconde partie de l'année puisque la proportion était en juillet 2022 de 12 %.

Face aux difficultés de pouvoir d'achat, les Français ont arbitré en défaveur de l'alimentation. *« On peut supposer que les Français se sont restreints sur le poste alimentation en raison de l'augmentation du coût de certaines dépenses incompressibles, comme les trajets domicile-travail en voiture »*, écrit le Crédoc.

Ces difficultés alimentaires se cumulent souvent avec des problèmes de santé : ceux qui souffrent d'une maladie chronique ou d'une affection de longue durée sont 22 % à avoir également faim (la proportion est ramenée à 12 % pour ceux qui se déclarent en bonne santé).

Les conditions de logement sont encore plus discriminantes : un tiers des personnes vivant dans des logements surpeuplés ne mangent pas à leur faim (contre un dixième des gens sans problème de logement).

Les catégories les plus concernées sont les femmes (18 % contre 14 % chez les hommes), les jeunes de moins de 40 ans (24 %) et évidemment ceux qui appartiennent à une classe défavorisée.